



ANF Association Neuchâteloise de football

Comité central Case Postale 29/ 2208 Les Hts-Geneveys

Tél. 032 853 44 55 Fax 032/ 853 22 48

Soir du Comité: mardi soir dès 18h

Coca Cola Junior League A/gr7– géré par l'ANF

Prescriptions d'exécution pour la saison 2011-2012

1. Bases réglementaires

- Coca Cola Junior League A, B et C/ prescriptions d'exécution ASF 2011-2012
- Règlement de jeu de l'ASF/ 2011-2012.
- Règlement des juniors de l'ASF/2011-2012

Les présentes prescriptions sont un complément aux prescriptions d'exécution de l'ASF.

2. Modalités

2.1 Déroulement du championnat. Le championnat se déroule en deux phases : un championnat (tour simple) d'automne et un championnat (tour simple) de printemps.

2.2 Tours. 12 équipes disputent un championnat à 1 tour (11 matches). Les trois dernières équipes classées aux rangs 10-11-12 à la fin de chaque tour seront reléguées en championnat régional et remplacées par le 1^{er} du groupe champion.

2.3 Fixation des matches. Les matches de championnat Coca Cola Juniors League se jouent de préférence le DIMANCHE (entre 13 :00 et 17 :00) ou d'entente entre les deux adversaires et l'arbitre, le vendredi soir ou le samedi après-midi. Les matches ne pourront en aucun cas être reportés. L'accord préalable de l'ANF n'est pas nécessaire pour avancer un match, si l'accord est mutuel.

2.4 Convocation .

Nous prions les clubs de communiquer à l'ANF les dates et heures de matchs en début du championnat, au plus tard dans les 14 jours qui précèdent le match. (fax 032 853 22 48).

ANF Association Neuchâteloise de Football

3. Prescriptions administratives

3.1 Renvoi des matches .Les demandes doivent être adressées par écrit, ou par mail à l'ANF qui décidera sans appel possible !

3.1.1 Revois pour terrain impraticable : les demandes de renvoi doivent être adressées le jour du match (**Informez au plus vite la permanence ANF au 079 237 19 709 !**), avant le départ de l'équipe adverse, à l'association régionale dans laquelle se déroule le match , à la permanence ou à la personne de confiance désignée .(gérant du groupe CCJL A/7 : P. Bégert 078/ 739 83 94-pascal.begert@bluewin.ch).

Les demandes tardives ne permettant pas la déconvocation de l'adversaire et de l'arbitre avant leur départ entraîneront l'application du règl. Jeu ASF art.31 ch.3.

Exceptionnellement , en cas de grandes distances , des renvois peuvent être acceptés , le club recevant doit se mettre en rapport avec l'adversaire pour envisager la possibilité d'inverser le lieu du match . L'ANF qui est par ailleurs compétente pour inverser un match fixé au calendrier **doit être informée**.

Les rencontres du championnat Coca Cola Juniors League ont dans tous les cas la priorité sur les matches du championnat régional, les matches de coupe régionale, les matchs amicaux et les tournois , mais pas sur les sélections régionales. Des arrangements sont aussi possibles à l'occasion des finales romandes des vainqueurs de coupe.

Lorsque la demande de renvoi est acceptée , le club recevant est responsable de la déconvocation et doit téléphoner à l'adversaire ainsi qu'à l'arbitre.

Il profitera de l'occasion pour refixer impérativement le match qui se jouera normalement **durant les 10 jours qui suivent le renvoi et doit en informer le** le responsable du groupe ,**M. Pascal Bégert par courriel à begert.pascal@football.ch, pour le mardi qui suit.**

Les clubs visiteurs et les arbitres qui auraient des doutes concernant le renvoi d'un match devront se renseigner avant leur départ auprès de la permanence ou de la personne de confiance de la région concernée selon coordonnées ci-dessus.

- le samedi matin : pour les matches prévus le samedi après-midi
- le dimanche matin : pour les matches prévus l'après-midi

3.1.2 Tout renvoi non conforme sera sanctionné par un forfait .

Règl. Jeu ASF art.72.

3.2 Arbitrage. Des arbitres qualifiés selon directives de la commission des arbitres de l'ASF seront désignés par l'association régionale dans laquelle se déroule la rencontre. Toutes les sanctions prises y compris les punitions temporaires) doivent figurer sur le rapport de l'arbitre.

ANF Association neuchâteloise de football

3.2.1 Les rapports d'arbitres doivent être adressés par courrier à l'ANF au moyen des enveloppes adressées dont une réserve est remise à chaque association concernée.

3.3 Pénalités et recours .L'ANF prend les sanctions en respectant les directives pour les pénalités disciplinaires de l'ASF . Une copie de toutes les décisions parviendra à l'association concernée, à la Ligue Amateur et au DT-ASF.

3.3.1 Les sanctions frappant les infractions commises en championnat de la Coca Cola Junior League sont mentionnées dans l'annuaire de l'ANF et figurent également sur le site de la région.

Deux dérogations seront appliquées :

A) **Forfait** : amende de **Fr. 500.-**.

B) **Retrait d'équipe en cours de championnat** : amende de **Fr. 800.- (Fr. 400.- si le retrait est annoncé après la publication du calendrier)**

Retrait d'équipe en fin d'un tour semestriel : non soumis à l'amende.

Les délais de retrait pour le tour suivant sont fixés au **15.11** et au **20.06**.

Une équipe non reléguée qui se retire en fin d'un tour est remplacée par une équipe de la même association régionale.

Les sanctions seront plus lourdes en cas de récidive.

L'ANF tient un contrôle permanent et automatique des suspensions .Lorsqu'un joueur suspendu participe au jeu, le match est perdu par forfait mais la suspension est considérée comme accomplie. Les sanctions sont portées à la connaissance des clubs par avis écrit.

3.3.2 Tout recours contre les décisions de l'ANF sera traité par la commission de jeu de l'ANF .Le règlement sur la procédure contentieuse de la LA de l'ASF notamment ses art. 17,18 et 31 sera appliqué. L'avance de frais Fr 300.- doit être versée au CCP de l'ANF 20-136-4.

Aucun recours ne peut être interjeté contre le premier match de suspension automatique.

3.4 Informations :Le calendrier ainsi que les éventuelles modifications de même que les résultats , le classement et les sanctions seront communiqués par circulaire (communiqué officiel) aux clubs et associations régionales. Ils seront également publiés sur le site de l'ASF/association régionale :

<http://www.football.ch/anf>.

4. Fair-Play

Les équipes sont tenues d'observer les points suivants lorsqu'elles entrent sur le terrain :

Ponctualité- Tenue correcte- Présentation

ANF Association neuchâteloise de football

Les équipes pénètrent ensemble sur le terrain, en colonnes, précédées de l'arbitre. Avant le coup d'envoi, les équipes se présentent sur une ligne au milieu du terrain, à côté de l'arbitre et se serrent la main.

A la fin du match, les joueurs se séparent obligatoirement par une poignée de mains, au milieu du terrain. Les capitaines en font de même avec l'arbitre.

Les Hauts-Geneveys, le 22 juillet 2011/ 28.02.2012

Comité Central ANF/P. Bégert